



P.7

Dynamisation des centralités: une épicerie vrac à Marennes

DR

Au service du Bassin de Marennes et de ses habitants



Après douze années à la Communauté de Communes, dont six comme président, j'ai souhaité continuer à œuvrer pour le bassin et pour vous en siégeant au Sénat de la République comme représentant de la Charente-Maritime. Fort de tous les projets menés ensemble et pour

vous j'y défendrai ce qui fait la force et la spécificité de nos communes rurales, de nos marais et de notre littoral.

En effet, c'est au Sénat qu'est pris un nombre important de décisions pour notre vie de tous les jours et pour le fonctionnement des communes et des intercommunalités, et c'est au Sénat que nous pouvons faire entendre notre voix sur ces sujets du quotidien : dynamisation des centralités, préservation et valorisation des marais, amélioration de l'accès aux soins, aux droits et aux services pour tous et tout particulièrement pour les familles et les plus fragiles.

Autant de projets lancés sur les mandats précédents et qui devront être soutenus et approfondis. La Communauté de Communes c'est aussi le service d'aide à domicile et la baisse de la facture de vos déchets ménagers et d'autres actions concrètes dont nous pouvons être fiers.

C'est un duo efficace que nous comptons former avec le nouveau président de la Communauté de Communes pour faire aboutir ensemble les projets du territoire chacun à notre niveau de responsabilité. Le conseil communautaire a fait le bon choix en élisant Patrice Brouhard qui saura porter haut notre intercommunalité dont la taille doit être un atout dans ces temps où la proximité et la ruralité retrouvent des couleurs.

Je veux terminer ce dernier éditorial par des mots de gratitude envers l'ensemble des agents et des partenaires de la Communauté de Communes et vous assurer de ma disponibilité pour vous demain comme aujourd'hui.

Mickaël Vallet,
sénateur de la Charente-Maritime,
conseiller départemental.



C'est un grand honneur pour moi de présider, pour les cinq années à venir, aux destinées de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes. Associé durant le mandat précédent aux grandes décisions de notre intercommunalité, j'ai tout

particulièrement œuvré – en tant que vice-président chargé de l'enfance-jeunesse et des affaires sociales – à la structuration et à la dynamisation du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).

La mise en œuvre du Projet santé-social de territoire, cadre unique de travail avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Charente-Maritime, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'ensemble des partenaires de la santé et du social, sera poursuivie.

Il en sera de même des importants projets qui ont été lancés sur le mandat précédent, comme la (re) dynamisation de notre économie locale si durement touchée par la crise sanitaire liée au Coronavirus. Je pense notamment ici aux commerces de proximité qui font l'objet d'une attention toute particulière de notre chargé de mission centralité.

La création d'un Parc Naturel Régional – dont l'opportunité est en cours d'étude avec les Agglomérations voisines – pourrait nous permettre de nous doter d'un outil précieux de développement, contribuant notamment à une meilleure valorisation économique, culturelle et patrimoniale de notre territoire.

Autre projet ambitieux : celui de lancer une Opération Grand Site sur le marais de Brouage, avec à la clef des moyens supplémentaires pour la préservation et la valorisation d'un site unique à valeur nationale.

Tous ces projets, aujourd'hui sur les rails, seront poursuivis en bonne intelligence avec nos partenaires, et en lien avec Mickaël Vallet notre sénateur qui saura, je n'en doute pas, nous accompagner dans ces différents dossiers.

Patrice Brouhard,
président de la Communauté de Communes
du Bassin de Marennes et du
Centre Intercommunal d'Action Sociale

Communauté de Communes du Bassin de Marennes

10 rue du Maréchal Foch - BP 50 028 -

17320 Marennes-Hiers-Brouage

Tél. 05 46 85 98 41 - Fax. 05 46 85 54 41

Email : contact@bassin-de-marennes.com

Horaires au siège : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

www.bassin-de-marennes.com

Directeur de la publication : Patrice Brouhard

Comité de rédaction : Alain Bompard, Jean-Michel Bouzon, Béatrice Ortega, Joël Papineau, Guy Proteau, François Servent

Coordination et rédaction : Olivier Thimonier

Conception maquette et mise en page : RC2C

Impression : Imprimerie IRO

Crédits photographiques : CDC sauf mentions

N°ISSN 1624-477X dépôt légal décembre 2007 - Tirage 8 600 exemplaires

p 3 ici et maintenant

- Nouveau président et nouveau bureau communautaires

p 4 à voir, à savoir

- Une saison touristique particulière
- Location touristique et taxe de séjour
- Autorisations d'urbanisme: nouveau service en ligne
- La MIS vous @accompagne
- Déchets: collectes modifiées pour les Fêtes
- Travaux à la déchèterie
- Valoriser l'aide à domicile

p 7 développer l'activité

- Centralités: une épicerie vrac de proximité
- Soutien aux commerces de proximité

p 8 protéger l'environnement

- Marais de Brouage: le paysage au cœur du projet
- Rencontre d'éleveurs
- Des logos pour les associations du marais
- À la recherche de l'esprit des lieux
- Marais de Brouage: 52 km de canaux curés
- Un guide pour l'entretien des marais
- Un guide pour les activités nautiques en marais

p 10 grandir ensemble

- Des collégiens à la découverte des métiers de la mer
- Résoudre les conflits par le dialogue
- Un bel été pour le centre nautique
- Subventions aux associations
- Artistes en résidence

Nouveau président et nouveau bureau communautaires

Suite à l'élection, le 30 septembre dernier, de Mickaël Vallet à la fonction de sénateur, et en vertu de la règle du non-cumul des mandats, le Conseil communautaire s'est réuni le 5 novembre afin d'élire son nouveau président en la personne de Patrice Brouhard, maire du Gua.

Le bureau de la CdC se compose désormais comme suit



Président
Patrice BROUHARD, maire du Gua, président du Centre Intercommunal d'Action Sociale



1^{er} vice-président
Jean-Marie PETIT, maire de la commune déléguée de Hiers-Brouage, chargé de la gestion des zones humides et de la valorisation des marais



2^e vice-président
Joël PAPINEAU, maire de Saint-Sornin, chargé du développement économique



3^e vice-président
Guy PROTEAU, maire de Bourcefranc-Le Chapus, chargé du tourisme et du patrimoine



4^e vice-président
François SERVENT, maire de Nieulle-sur-Seudre, chargé du développement durable et de l'accueil des Gens du voyage



5^e vice-président
Alain BOMPARD, conseiller municipal de Marennes-Hiers-Brouage, chargé de la culture, du sport et de la coopération interterritoriale



6^e vice-président
Mariane LUQUÉ, adjointe au maire de Marennes-Hiers-Brouage, chargée des affaires sociales



Une conférence des maires sera par ailleurs créée, dont feront partie Claude BALLOTEAU, récemment élue maire de Marennes-Hiers-Brouage, et Ghislaine LE ROCHELEUIL-BÉGU, maire de Saint-Just-Luzac



Philippe MOINET, 1^{er} adjoint au maire de Marennes-Hiers-Brouage fait son entrée au conseil communautaire



Suivez toute l'actualité de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes sur www.facebook.com/cdc.bassinmarennes



www.twitter.com/CdC_marennes

Une saison touristique particulière

Faire un bilan touristique de la saison que nous venons de vivre est un exercice compliqué. Bien sûr, on ne parlera pas de l'avant-saison que nous n'avons pas eue et qui pèsera à la fin pour nos entreprises. Heureusement l'été a permis de « limiter la casse ».

Après un mois de juin synonyme de reprise d'activité, les touristes étaient présents en nombre dès juillet sur l'île d'Oléron et le bassin de Marennes. Les gros efforts de communication déployés par l'Office de Tourisme ont contribué à un démarrage en trombe dès les premiers jours du mois, et contre toute attente, certains professionnels ont même réalisé un meilleur chiffre qu'en 2019.

Portée par une météo favorable, cette fréquentation a été particulièrement visible le week-end du 14 juillet puis tout au long du mois d'août. Tout l'été, les Français ont privilégié les séjours sur le territoire national, délaissant certaines destinations étrangères.

La demande a été très forte pour les activités extérieures et nombreux sont ceux qui sont venus profiter des attraits de notre destination, notamment de ses



Hiers-Brouage Image Club

Le passage du Tour de France a permis de prolonger la saison.

grands espaces naturels, particulièrement recherchés en ces temps de pandémie.

Les restaurateurs, les hôteliers et les chambres d'hôtes ont régulièrement affiché complet. Les locations de maisons ont de leur côté été plébiscitées durant les deux mois. Les hébergements collectifs, et notamment les campings, ont connu un démarrage difficile, dû à un manque de clientèle étrangère et à la méfiance des visiteurs français. Ils ont ensuite affiché un bon taux de remplissage en août.

Au mois de septembre, une belle météo et un événement majeur, Le Tour de France, ont permis de « doper » l'arrière-saison.

Au final, la crise tant redoutée du tourisme n'a pas eu lieu, mais les pertes du printemps n'auront pas pu être compensées et l'avenir est assez incertain.



Location touristique et taxe de séjour

Les tarifs de la taxe de séjour sont reconduits à l'identique pour l'année 2021.

Les recettes de cette taxe, reversées à l'Office de tourisme, permettent de financer l'animation et l'accueil touristiques sur notre territoire



Pour rappel, toute personne qui offre à la location un logement à des fins touristiques (locations saisonnières), a l'obligation de le déclarer, conformément au Code du Tourisme. L'hébergeur – ou la centrale de réservation, le cas échéant –

se doit également de collecter la taxe de séjour qu'elle verse à la Communauté de Communes, gestionnaire de cette taxe.

Aussi, si vous souhaitez mettre à la location saisonnière sur le Bassin de Marennes un meublé, votre résidence secondaire, une chambre d'hôte, une chambre de votre résidence principale ou votre résidence principale (maison entière), pensez à vous rapprocher de la Communauté de Communes pour connaître les modalités de déclaration et d'application de la taxe de séjour.

Tout manquement à ces obligations est une infraction sanctionnée par une amende.

Plaquette d'information à télécharger sur www.bassin-de-marennes.com



**Service «Taxe de Séjour»
CdC du Bassin de Marennes**

10, rue du Maréchal Foch
17320 Marennes-Hiers-Brouage
Tél. 05 46 85 40 18
mc.guerit@bassin-de-marennes.com



Autorisations d'urbanisme : nouveau service en ligne

Afin de faciliter vos démarches, la Communauté de Communes et les mairies du Bassin de Marennes viennent de mettre en place un guichet numérique d'autorisations d'urbanisme qui vous permet de créer votre dossier en ligne et de suivre l'évolution de votre demande en temps réel.

Accessible depuis nos sites internet (rubriques « urbanisme »), ce guichet numérique permet pour le moment le dépôt de quatre types de demandes d'autorisation : certificat d'urbanisme de simple information (CUa), certificat d'urbanisme opérationnel (CUb), déclaration préalable pour lotissement (DPLT), et déclaration d'intention d'aliéner (DIA).

À terme (au plus tard le 1^{er} janvier 2022), vous pourrez y déposer toutes vos demandes d'urbanisme : permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, etc.



www.bassin-de-marennes.com/vivre-au-quotidien/urbanisme-droit-des-sols

Une meilleure qualité de service

La dématérialisation progressive de l'application du droit des sols (ADS) – résultant de la loi ELAN de novembre 2018 – permet ainsi d'améliorer le service rendu aux usagers : accès 24h/24 et 7j/7, gain de temps du fait de la suppression des délais liés au tamponnage et à la transmission des dossiers (copie, affranchissement du courrier, navettes), réduction des frais de port et de papier, traçabilité grâce à la consultation en ligne de l'avancement de l'instruction.

Déchets : collectes modifiées pour les Fêtes

Pour les habitants de Marennes dont les sacs jaunes sont habituellement collectés le vendredi :

- la collecte du 25 décembre est reportée au mardi 29 décembre.
- celle du 1^{er} janvier est reportée au mardi 5 janvier.

Pour les professionnels gros producteurs :

- les collectes d'ordures ménagères et de cartons des 25 décembre et 1^{er} janvier seront assurées les mercredis 23 et 30 décembre et les lundis 28 décembre et 4 janvier.

> Contactez la Régie des déchets pour choisir le jour de collecte adapté à vos besoins.

0 805 707 887 Service & appel gratuits

La MIS vous @ccompagne

Aide au numérique

Vous ne savez pas utiliser un ordinateur ou n'en avez pas, vous n'êtes pas à l'aise avec les services en ligne, ou vous avez des soucis pour comprendre les consignes écrites ?

La Maison des Initiatives et des services (MIS) vous propose un rendez-vous régulier pour surmonter ces difficultés et faire du numérique votre outil du quotidien :

- 1^{er} mardi du mois de 14h à 15h30
- 3^e vendredi du mois de 9h à 10h30

Service gratuit sur inscription.

Aide aux démarches sur Internet

- Création de compte de messagerie (La Poste) ou d'espace personnel (Finances Publiques, Pôle Emploi, MSA, CPAM, CAF, CARSAT, Préfecture).

- Demandes en ligne ANTS pour permis de conduire, carte grise, pré-demande CNI et passeport, CAF, CARSAT, et simulations de prestations CAF, MSA.

- Prise de rendez-vous en ligne (CAF, CPAM, CARSAT, Préfecture, Point d'accès au droit de Marennes avec consultations juridiques gratuites).

Service gratuit, à la MIS à Marennes. & Nouveau : au Gua, deux mercredis par mois sur rendez-vous uniquement.

Travaux à la déchèterie

La voirie de la déchèterie du Bournet à Saint-Just-Luzac, endommagée par le temps et de récentes inondations, a été refaite sur 200 m, facilitant et sécurisant ainsi l'accès des usagers.



Coup de pouce numérique

L'utilisation des services en ligne fait désormais partie des gestes courants de la vie quotidienne.



Maison des Initiatives et des Services

24, rue Dubois Meynardie, 17320 Marennes-Hiers-Brouage
Tél. 05 79 86 01 50



Aide pour les courses.

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bassin de Marennes vient d'adhérer à l'Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles. Objectifs: engager le service d'aide à domicile dans une démarche qualité, et valoriser les métiers d'aides à domicile et d'auxiliaires de vie.

Elles s'appellent Nadine, Margaux, Sandrine ou encore Dominique. Elles ont de 28 à 58 ans, et interviennent chaque semaine au domicile d'environ 300 personnes pour les aider dans leur vie quotidienne et ainsi leur permettre de continuer à vivre chez elles. Qu'elles soient aides à domicile (courses, ménage, repassage...) ou auxiliaires de vie sociale (toilette, coucher/lever...), elles font là un travail essentiel et difficile, pourtant mal valorisé financièrement.

Service déficitaire

Pour comprendre, il faut savoir que les tarifs des prestations sont fixés par le Conseil départemental de la Charente-Maritime. À titre d'exemple, une intervention d'une heure d'une aide à domicile auprès d'un bénéficiaire de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) est fixée à 21 € TTC.

Or, lorsque l'on prend en compte les frais d'administration et de gestion du service, le coût horaire de cette intervention s'élève à 22,91 € TTC. Le service est donc déficitaire, sans aucune marge de manœuvre pour mieux rémunérer les agents, sauf à creuser ce déficit ou à augmenter les tarifs des autres prestations qui ne font pas l'objet d'une tarification du Département.

Démarche qualité

En adhérant à l'Union Nationale de l'Aide,

des Soins et des Services aux Domiciles (UNA), le CIAS entend notamment militer pour une valorisation des métiers du domicile par les pouvoirs publics, ce qui passe par une politique salariale décente. Il s'agit aussi de défendre la nécessité d'un financement de l'aide à domicile avant tout basé sur la solidarité nationale. Autre objectif : bénéficier d'un accompagnement de l'UNA dans la professionnalisation des personnels et la mise en place d'une démarche qualité, par ailleurs exigée par la loi.

Au 1^{er} janvier 2021 : tarification à la minute

Rémunérées à l'intervention horaire, les aides à domicile en font souvent un peu plus. Cinq minutes par-ci, dix minutes par-là, et à la fin du mois ce sont ainsi des heures de travail non comptabilisées et non payées. D'où la mise en place à partir de 2021 d'une tarification à la minute. Équipée de téléphones et d'une application appelée GestAID Mobile, les agents bénéficieront d'un outil de télégestion efficace pour le suivi de leurs interventions : accès direct à leur planning, calcul des trajets et surtout facturation au réel du service rendu.

Une petite révolution pour les 26 agents du service d'aide à domicile du Bassin de Marennes, qui réalisent plus de 34 000 heures par an.

L'aide à domicile

Pour qui ?

Personnes de plus de 60 ans, personnes handicapées ou en situation de handicap sans critère d'âge, et toute personne souhaitant une aide régulière.

Pour quoi ?

Entretien du logement et du linge, aide au repas (préparation, prise du repas...), courses.

Aide à la toilette, à l'hygiène, à l'habillage et à la mobilité : lever et coucher, déplacements.

Quelles aides financières possibles ?

APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie. PCH : Prestation Compensatoire du Handicap. Mutuelles et assurances. Caisses de retraite. Aide sociale du Conseil départemental.

Le CIAS assure l'ensemble des missions : accueil, analyse des besoins, aide à la constitution des dossiers, gestion du personnel, suivi.



CIAS du Bassin de Marennes

23, rue Dubois Meynardie
17320 Marennes-Hiers-Brouage
Tél. 05 46 85 75 43

cias@bassin-de-marennes.com

[@CIASMarennes](https://www.facebook.com/CIASMarennes)

Service d'aide à domicile :

Ouverture au public

- Lundi de 13h30 à 17h
- Mardi et mercredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
- Jeudi de 9h à 12h30
- Vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h



Centralités : une épicerie vrac de proximité



Avec le vrac, achetez seulement les quantités dont vous avez besoin.

Laure Collignon, 32 ans, vient d'ouvrir une épicerie de vente de produits en vrac dans un local commercial jusqu'ici vacant en centre-ville de Marennes. Son installation a pu se faire grâce à l'accompagnement de la CdC et de la mairie qui inaugurent là un nouveau dispositif : la location/sous-location. Une expérience qui pourrait être dupliquée ailleurs sur le territoire.

Lorsque la jeune entrepreneuse, habitante de Bourcefranc-Le Chapus, décide de créer une épicerie vrac, elle cherche un local. Elle a alors la bonne idée de prendre contact avec Patrick Baudry, chargé de mission centralités à la Communauté de Communes.

Un partenariat gagnant/gagnant

Grâce à sa connaissance du parc locatif, Patrick Baudry identifie un local commercial propice à une telle activité, en face du marché de Marennes. « Une épicerie vient en complémentarité des produits que l'on trouve chez les commerçants alentour » explique-t-il. « En élargissant l'offre, elle contribue à faire venir du monde au bénéfice de tous ».

Reste le loyer. La mairie, qui souhaite dynamiser son centre-ville en aidant les

porteurs de projet à s'installer, propose alors un nouveau dispositif : elle loue elle-même le local commercial à son propriétaire (bail 3-6-9 ans), pour le sous-louer ensuite à Laure à un montant moindre les trois premières années. Avantages : le propriétaire est assuré de louer son local ; Laure Collignon bénéficie d'une marge de manœuvre pour lancer ses investissements ; et sa banque, rassurée, lui accorde un prêt.

Le vrac : une solution zéro déchet

Après avoir été accompagnée par la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de métiers et de l'artisanat dans la formalisation de son projet, elle a ouvert sa boutique le 17 octobre dernier. Pour Laure Collignon, la vente en vrac est une solution à la fois économique et écologique. Fini les emballages coûteux qui terminent à la poubelle ! Fini le gaspillage

alimentaire parce que l'on a acheté en trop grande quantité ! Elle privilégie en outre les produits bio et locaux.

Sa boutique s'organise autour de quatre thèmes : l'alimentaire (pâtes, riz, fruits secs, thé...), les produits d'entretien (lessive, liquide vaisselle...), l'hygiène corporelle (shampooing, dentifrice...), et les accessoires (gourde à compote réutilisable pour les enfants, essuie-tout en tissu fait maison...). « Il s'agit ni plus ni moins que d'une épicerie de quartier, de proximité » précise-t-elle. Les gens peuvent venir avec leurs contenants (boîtes, flacons, sacs en papier...) mais Laure peut aussi les fournir.

Un monde en vrac

32, rue Dubois Meynardie à Marennes
Du mardi au samedi de 9h à 13h et de 15h à 18h30.

Soutien aux commerces de proximité

En cette période difficile pour les commerces de proximité, la Communauté de Communes vous invite à consommer localement et à contacter vos commerçants pour connaître leur modalité de commande en ligne, de livraison ou de retrait des marchandises.

Un annuaire des entreprises du Bassin de Marennes est également en ligne sur www.bassin-de-marennes.com



Patrick Baudry

Chargé de mission centralités
Tél. 05 46 85 98 41

Marais de Brouage: le paysage au cœur du projet



Atelier sur le rôle de l'élevage dans la préservation du paysage.

Alors que le lancement d'une Opération Grand Site est envisagé sur le marais de Brouage, la question du paysage était au cœur des débats du 3^e Parlement du marais le 18 septembre dernier à Soubise.

120 acteurs locaux ont échangé sur la manière d'intégrer la dimension paysagère dans chacun des enjeux du Grand projet du marais de Brouage qui s'articule autour de trois axes : la gestion et l'entretien de la zone humide, le soutien à l'élevage extensif, et la valorisation patrimoniale et touristique.

Concilier développement et esprit des lieux

Comme l'on fait remarquer les participants, le marais recèle différents paysages, depuis les coteaux jusqu'au littoral en passant par les prairies bocagères ou les anciens marais salants. Dans ces « décors » tous

aussi particuliers les uns que les autres, c'est un tourisme « encadré » que les acteurs locaux souhaitent développer, privilégiant les itinérances douces, la valorisation des produits locaux ou encore les actions pédagogiques sur la biodiversité.

Privilégier des types de construction et d'habitat en harmonie avec les lieux, faire en sorte que les activités économiques comme l'ostréiculture ou l'élevage contribuent à affirmer l'identité si particulière de ce territoire, ou anticiper les effets du changement climatique, sont autant de pistes à approfondir afin de concilier développement du marais et préservation de ce qui en fait un site d'intérêt national : la beauté de ses paysages.

Opération Grand Site : de quoi parle-t-on ?

Une OGS est un programme de valorisation patrimoniale d'un site classé, visant à obtenir à terme – s'il est mené à bien – le label Grand Site de France. Une OGS vise avant tout à préserver les qualités paysagères d'un site, notamment par la réalisation d'aménagements respectueux de l'esprit des lieux.

Elle bénéficie d'un accompagnement de l'État et de financements. Pour pouvoir lancer une OGS, une note argumentaire (sorte de candidature) sera soumise au ministère en charge des sites début 2021. Pour en savoir plus : www.grandsitedefrance.com

Rencontre d'éleveurs

Les éleveurs du marais de Brouage ont accueilli début octobre leurs homologues de la Baie de Somme, du Cotentin et du Bessin. Engagés ensemble dans une expérimentation nationale sur le maintien de l'élevage extensif en zone humide, ils ont échangé sur la valorisation de l'élevage dans les politiques publiques, et abordé les questions du parasitisme, du foncier et de la mobilisation des éleveurs dans chaque site.

Cette expérimentation nationale, lancée en 2018, est coordonnée par le Forum des marais atlantiques.



Visite d'une exploitation agricole avec le Syndicat mixte Baie de Somme, le Parc Naturel Régional du Cotentin et du Bessin, les Chambres d'agriculture et l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture, l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), l'Association Foncière Pastorale, l'Association des éleveurs du marais de Brouage, la CdA Rochefort Océan, et la CdC du Bassin de Marennes.

Des logos pour les associations du marais

Afin d'être mieux identifiées auprès de leurs partenaires, l'Association des éleveurs du marais de Brouage, l'Association Foncière Pastorale et l'Union des marais de Brouage se sont dotées de logotypes.



À la recherche de l'esprit des lieux

Cette brochure de 24 pages est le recueil des échanges du 2^e Parlement du marais qui s'est tenu en 2019. Elle propose au lecteur de découvrir l'univers du marais de Brouage et d'en saisir les multiples facettes.

Téléchargeable sur www.bassin-de-marennes.com





Des milliers de tonnes de vases ont été extraites des canaux à la pelleuseuse.

Durant deux mois, de fin juillet à fin septembre, quatre pelleuseuses se sont relayées pour procéder au curage de plusieurs portions du réseau hydraulique secondaire du marais. Cette opération, qui permet aussi de défricher les berges, va faciliter la circulation de l'eau et contribuer ainsi à un meilleur fonctionnement du marais.

C'est un programme d'envergure qui est engagé là. Mis en œuvre dans le cadre du Contrat de progrès territorial du marais de Brouage signé en 2019 par le Syndicat Mixte de la Charente Aval avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, la Région et le Département, il va permettre notamment, d'ici à 2022, de procéder au curage de 172 km de canaux du réseau secondaire, dont l'entretien revient aux associations syndicales de marais.

Une méthode éprouvée

Les premiers travaux ont eu lieu entre fin juillet et le début de l'automne – conformément au protocole préfectoral en la matière –, à une période où ils dérangent le moins les espèces qui se reproduisent dans les canaux.

Le geste du pelleuseur est précis : il s'agit d'extraire la vase qui vient progressivement combler les canaux, sans aller trop profond pour ne pas atteindre le bri (plus dur) et déstabiliser le « vieux fond ».

Lors de cette opération, des informations sur la présence d'espèces animales ou végétales, sur la qualité de la vase, son épaisseur, sont notées, permettant d'en savoir plus sur le milieu et d'avoir des données sur la santé du marais.

Maintenir le marais ouvert

Mais encore faut-il pouvoir accéder aux berges, qui à certains endroits sont couvertes d'une végétation si dense que les canaux, obstrués par les ronces et l'affaissement des branches, ne sont même plus visibles.

Les techniciens procèdent alors à un premier débroussaillage par broyage. Des arbres – qui

servent d'habitats à diverses espèces – sont toutefois conservés. L'élagage à la tronçonneuse des branches les plus grosses permet en outre, grâce à des coupes propres, de respecter l'ambiance paysagère des lieux.



Faute d'entretien, certains canaux sont envahis par la végétation et se ferment.

Pour la bonne marche des travaux, les propriétaires ont obligation de laisser passer les pelleuseuses sur leurs parcelles et de permettre le dépôt des vases sur les berges. Il faut dire que c'est aussi dans leur intérêt puisque la bonne circulation de l'eau conditionne de nombreux usages comme la chasse à la tonne, l'ostréiculture, ou l'élevage notamment.

En parallèle de cette opération qui porte sur le réseau secondaire, l'Association Foncière Pastorale du marais de Brouage a prévu le même type de travaux sur 200 km de réseau tertiaire dont elle a la charge.

Au total, ce sont plus de 350 km de canaux qui seront ainsi curés en trois ans.

Un guide pour l'entretien des marais

Ce guide des bonnes pratiques pour la gestion et l'entretien des marais s'adresse aux propriétaires de parcelles dans les marais de Brouage, de la Seudre ou d'Oléron.

Il présente les enjeux de préversion de ces espaces, les dispositifs réglementaires en vigueur et formule des recommandations de gestion courante, d'entretien et de restauration relevant de la responsabilité des propriétaires.

Document disponible dans toutes les mairies et téléchargeable sur

www.bassin-de-marennes.com



Un guide pour les activités nautiques en marais

Cette plaquette de quatre pages donne les principales informations à connaître lorsque l'on veut pratiquer kayak ou paddle dans les marais de Brouage, de la Seudre ou d'Oléron.

Zones de navigation, relation avec les autres usagers, sécurité, préservation de la biodiversité : c'est l'outil indispensable pour une pratique responsable du nautisme en marais.

Disponible sur demande dans tous les Offices de tourisme du Bassin de marennes, de l'île d'Oléron, de la CARO et de la CARA, et téléchargeable sur

www.bassin-de-marennes.com



Des collégiens à la découverte des métiers de la mer

Des élèves de 6^e et de 5^e du collège Jean Hay de Marennes-Hiers-Brouage, participent durant l'année scolaire 2020-2021 à un projet de bande dessinée et de réalisation vidéo, qui les emmène à la rencontre des professionnels de la mer et leur propose de poser leur regard sur des savoir-faire caractéristiques du territoire.



1^{re} rencontre entre les collégiens et les associations partenaires du projet : Les Lasses marennaïses, Patrimoine Navigant en Charente Maritime, les Courealeurs Trembladais, librairie du Coureau.

Décidément, le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) n'a de scolaire que le nom. L'année dernière, il avait permis à des jeunes collégiens de publier leur propre manga, édité à 500 exemplaires [lire Vert & Bleu n°63]. Cette année, il propose à des élèves de 6^e et de 5^e de réaliser une nouvelle bande dessinée mais aussi un film, grâce à l'intervention de professionnels.

Une ouverture sur le territoire

Les jeunes vont à la rencontre de pêcheurs, d'ostréiculteurs, de sauniers, de charpentiers de marine... pour découvrir des hommes et des femmes, et des savoir-faire qui font la richesse économique mais aussi patrimoniale de notre région : réparation de filets de pêche, fabrication de voiles, restauration de vieux gréements... Encadrés par une animatrice jeunesse, l'illustrateur de bande dessinée Thibaut

Lambert, et l'association Marennes Oléron TV (MO-TV), ils alternent chaque mardi (de 17h à 18h30) séances de visites sur le terrain et ateliers de travail sur les techniques du dessin et de la vidéo.

Apprendre autrement

Observer l'endroit où l'on se trouve, repérer ce qui caractérise le lieu, préparer une interview, poser les « bonnes » questions, prendre des notes et retranscrire les informations recueillies, sont autant d'exercices qui permettent aux jeunes de développer leurs compétences.

D'autant qu'ils découvrent les techniques de dessin, les manières de filmer avec un téléphone portable, menant ainsi un projet de bout en bout en fonction du rendu qu'ils veulent donner à leur travail. Une belle aventure en perspective, dont on attend avec impatience le résultat au printemps prochain.

Le CLAS, qu'est-ce que c'est ?

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité est un dispositif totalement gratuit pour les familles.

Il propose aux jeunes d'acquérir des savoirs autrement, en dehors du temps scolaire, au travers d'activités créatives et culturelles qui stimulent la confiance en soi et le goût d'apprendre.

Il se fonde sur un partenariat entre l'équipe éducative du collège, le(s) parent(s), le jeune et l'animatrice.

Il est mis en place par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), et en partie financé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Charente-Maritime.



Audrey Thiollet, coordinatrice du CLAS

Tél. 06 22 90 50 72

locauxjeunes@bassin-de-marennes.com

Projet cofinancé par le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche, et la Région Nouvelle-Aquitaine



Résoudre les conflits par le dialogue



Depuis le mois de septembre dernier, le Centre Intercommunal d'Action Sociale met à la disposition de l'école élémentaire Henri Aubin de Marennes, un animateur médiateur - Kévin Gufroy - chargé d'accompagner les élèves dans la résolution pacifique de leurs conflits. Il s'agit de leur donner des outils pour qu'ils ne traitent pas leurs désaccords ou

leurs conflits par l'affrontement, voire la violence, mais puissent mettre des mots dessus, et ainsi les résoudre par la parole et le dialogue.

Cette action a lieu au cours de la pause du midi. Elle est menée avec tous les élèves du CP au CM2, et avec l'implication des enseignants et du personnel communal.

Un bel été pour le centre nautique

Comme de nombreuses associations, le Centre nautique et de plein air (CNPA) du Bassin de Marennes a dû composer avec les deux confinements du printemps et de l'automne. Heureusement l'été a tenu toutes ses promesses.

Le début de la saison, qui s'ouvre chaque année en mars, a été fortement perturbé. Entraînements et compétitions ont été annulés pour la quarantaine d'adhérents du club.

Six mois au lieu de neuf

Les sportifs ont pu reprendre au mois de mai, tout comme les amateurs pour les cours d'optimist, de planche à voile et de catamaran, proposés aux enfants et aux adultes. Grâce à une météo favorable et à une équipe de moniteurs très impliqués (et tous issus du club !), la saison estivale 2020 fut pleine et réussie. Le 30 octobre : rebelote, le club a prématurément fermé ses portes, sauf pour les séances de voile scolaire financées par la Communauté de Communes.

Antone champion de France

À noter tout de même que quatre licenciés du club étaient présents au championnat de France de planche à voile fin octobre sur l'Étang de Berre. Antone Pouponnot a pris la 1^{ère} place de sa catégorie (8.5 techno plus) suivi de Macéo Orduna, 3^{ème}. Pour sa première participation, Yanis Martin



DR

(6.8 minime) a découvert le haut niveau. Chez les filles, Océane Martin (7.8 espoir) a obtenu la 11^{ème} place.

Le CNPA équipé d'un anémomètre

Un anémomètre offert par l'entreprise informatique de Marennes EIXA6 a été installé sur le toit de la base nautique. Il permet, grâce à l'application mobile « anémomètre CNPA » de connaître en temps quasi réel la vitesse et la direction du vent.

Le CNPA doit rouvrir ses portes au public en mars 2021.



Centre nautique et de plein air

Route touristique - 17560 Bourcefranc-

Le Chapus

Tél. 05 46 85 35 09 / 06 16 83 21 35

cnpabassinmarennes@gmail.com

<http://club.quomodo.com/cnpa17>

Cnpa Marennes



Artistes en résidence



DR

Malgré la crise sanitaire liée au Coronavirus, le programme d'éducation artistique et culturelle ne s'arrête pas : dans les écoles, les ateliers encadrés par des artistes se poursuivent.

Ainsi le 4^{ème} cycle de résidences d'artistes proposé par la Communauté de Communes verra l'intervention entre mars et juin 2021 du groupe Benin International Musical dans les écoles du Gua, de Marennes-Hiers-Brouage, de Saint-Just-Luzac et au collège

Jean Hay. Au programme : concerts pédagogiques, ateliers danses, rythme, chants et découverte de la culture béninoise.

L'auteur-compositeur rochelais Hildebrandt animera aussi pendant l'hiver un atelier de création de chansons à l'école Henri Aubin, sur le thème des racines et des ressemblances.

Subventions aux associations

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations culturelles, artistiques et sportives, la Communauté de Communes a d'ores et déjà attribué près de 80 000 € de subventions pour l'année 2020.

Les conditions : être la seule association du Bassin de Marennes à proposer l'activité concernée, avoir son siège dans une commune du territoire ou à proximité si l'activité est inexistante sur le territoire, accueillir des adhérents en provenance d'au moins trois communes du Bassin de Marennes.

- École de musique intercommunale : 32 500 €
- Centre Nautique et de Plein Air - École de voile : 20 000 €
- Basket du Bassin de Marennes-Bourcefranc : 12 000 €
- Judo club du Bassin de Marennes : 6 300 €
- Athlétisme Marennes Presqu'île d'Arvert (AMPA) : 7 000 €
- Association Afrique en Scène : 1 000 €



DR

Spectacle « Réparer les vivants »

Seul sur scène, le comédien Thomas Germaine raconte une transplantation cardiaque qui place au centre de l'intrigue toute une chaîne humaine qui s'active durant vingt-quatre heures pour réaliser cette prouesse de la médecine moderne.

À l'Estran à Marennes-Hiers-Brouage, le mardi 2 février 2021 à 20h30.

Tarifs : 10€ / 14€ / 20€ - Conseillé à partir de 16 ans.

En partenariat avec le Théâtre de La Coupe d'Or. Sous réserve des conditions sanitaires liées au Coronavirus.



communauté de communes
BASSIN DE MARENNES

Covid19

Annuaire en ligne des entreprises

AGIR POUR VOUS !

Commerçants, artisans...

- Inscrivez-vous à l'annuaire des entreprises et informez votre clientèle de vos conditions d'exercice

Habitants...

- Accédez à l'annuaire et découvrez les services proposés par vos entreprises



Horaires
d'ouverture



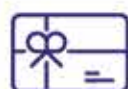
Commande ou
paiement en ligne



Retrait des
commandes



Livraison à
domicile



Chèques-cadeaux

SOLIDAIRES AVEC NOS
ENTREPRISES !



accessible en 1 clic !



www.bassin-de-marennes.com